

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

20 juin 2017

Index AI : MDE 25/6552/2017

### **Émirats arabes unis. Il faut mettre un terme à la détention arbitraire du défenseur des droits humains de premier plan Ahmed Mansoor**

(Genève, 20 juin 2017) – Le 20 juin 2017, la Fondation Martin Ennals et les dix organisations de défense des droits humains qui composent le jury du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme ont une nouvelle fois demandé au gouvernement des Émirats arabes unis de libérer immédiatement et sans condition Ahmed Mansoor, le dernier défenseur des droits humains aux EAU qui avait pu critiquer publiquement les autorités.

Ahmed Mansoor a reçu le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme en 2015.

Il y a trois mois, juste avant l'aube le 20 mars, une dizaine d'agents des services de sécurité ont arrêté Ahmed Mansoor à son domicile, dans l'Émirat d'Ajman, à environ 150 kilomètres au nord-est d'Abou Dhabi, la capitale des Émirats arabes unis.

« Nous demandons au gouvernement des Émirats arabes unis de mettre fin à l'emprisonnement incompréhensible d'Ahmed Mansoor qui dure depuis trois mois. Cela démontre que les Émirats arabes unis ne respectent pas les principes fondamentaux de justice », a déclaré Dick Oosting, président du conseil d'administration du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme.

« Les poursuites engagées contre Ahmed Mansoor dépassent l'entendement. Les États ont le devoir de traduire en justice les personnes qu'ils soupçonnent d'avoir commis des infractions. Cependant, il est clair que les autorités émiriennes ont arbitrairement privé Ahmed Mansoor de liberté et l'ont enlevé à sa famille en raison de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression. Cette période de trois mois et l'absence totale de transparence montrent également que les autorités voulaient le réduire au silence. »

Le 20 mars, les autorités des Émirats arabes unis ont déclaré qu'Ahmed Mansoor était accusé d'avoir utilisé les réseaux sociaux pour « publier des informations fausses et trompeuses portant atteinte à l'unité nationale et à l'harmonie sociale, et ternissant l'image du pays ». Il est poursuivi au titre de la répressive Loi de 2012 relative à la cyberdélinquance, que les autorités ont utilisée pour emprisonner de nombreux militants des droits humains et qui prévoit de longues peines d'emprisonnement et de lourdes sanctions financières.

Le 28 mars, un groupe d'experts des droits humains des Nations unies a appelé le gouvernement des EAU à libérer immédiatement Ahmed Mansoor, considérant son

arrestation comme « une attaque visant directement le travail légitime des défenseurs des droits humains aux EAU ». Les experts des Nations unies ont dit craindre que son arrestation « ne constitue une mesure de représailles pour son engagement avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, pour les opinions qu'il a exprimées sur les réseaux sociaux, notamment Twitter, et parce qu'il est un membre actif d'organisations telles que le Centre du Golfe pour les droits de l'homme et un partisan engagé de plusieurs autres, notamment Human Rights Watch ».

Le 29 mars, les autorités des EAU ont répondu directement à la déclaration des experts des Nations unies, contestant les allégations selon lesquelles la détention d'Ahmed Mansoor était arbitraire, et affirmant qu'il « est libre de prendre un avocat, et [que] sa famille a totalement accès au lieu de détention, et est autorisée à lui rendre visite ».

Le gouvernement a placé Ahmed Mansoor en détention à Abou Dhabi, ce qui est trop loin de chez lui pour que sa famille puisse lui rendre visite régulièrement. Ses proches n'ont donc pu le voir qu'une fois depuis son arrestation il y a trois mois. Les autorités semblent déterminées à isoler Ahmed Mansoor de sa famille.

Bien que le gouvernement affirme qu'Ahmed Mansoor peut nommer un avocat indépendant de son choix, il semblerait qu'il n'ait en réalité pas pu. Il s'agit pourtant d'un élément central du droit à un procès équitable.

L'article 16 de la Charte arabe des droits de l'homme, que les Émirats arabes unis ont ratifiée, dispose que le droit de s'entretenir avec un avocat est un droit fondamental dont dispose toute personne détenue.

Les dix organisations de défense des droits humains qui composent le jury du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme appellent une nouvelle fois les autorités émiriennes à libérer Ahmed Mansoor immédiatement et sans condition, car les charges retenues contre lui sont uniquement liées à son travail de défense des droits humains et à son droit à la liberté d'expression. En attendant sa libération, il doit être immédiatement autorisé à s'entretenir régulièrement avec sa famille et l'avocat de son choix. Les Émirats arabes unis doivent cesser de harceler les défenseurs des droits humains et les détracteurs des autorités.

#### SIGNATAIRES

Organisations qui composent le jury du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme :

Amnesty International

Commission internationale de juristes

FIDH

Front Line Defenders

Human Rights First

Human Rights Watch

Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

Service international pour les droits de l'homme

Service protestant de développement (Werk für Diakonie und Entwicklung), Allemagne

Système d'information et de documentation sur les droits humains (HURIDOCS).